

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 008, Numéro 021, Avril-Juin 2025

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 8, numéro 21

Avril-Juin 2025

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/KIZW8503>

www.revue-is.org

**DIRECTION GENERALE DE MIGRATION FACE AUX DEFIS DE SECURISATION
DES FRONTIERES ET DE FLUX MIGRATOIRES DANS LA PROVINCE DU NORD-
KIVU**

Innocent CIMANUKA MUHINDO

Doctorant en Relations Internationales et Chef de Travaux à l'Université Pédagogique Nationale
(UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

Cette analyse porte sur la situation de la sécurisation des zones frontalières du Nord-Kivu par la Direction Générale de Migration dans le contexte des conflits armés qui y prévalent. Toutes ces zones sont caractérisées par la présence de différents groupes armés. Ils s'affrontent entre eux ou contre les Forces Armées Congolaises (FARDC) et/ou les forces régionales et internationales (Ougandaises, EAC, MONUSCO), soit pour assurer le contrôle de la zone et étendre leur hégémonie dans les territoires, les localités et les villages, soit pour s'adonner à l'exploitation illicite des ressources naturelles et aux pillages des biens de civils. Par la transnationnalisation des activités de ces groupes armés, il en découle les pillages et les trafics illégaux qui ne peuvent qu'être facilités par la porosité des frontières de la RD Congo dans sa partie Est. C'est dans cette optique qu'il est préconisé la prise en compte des enjeux et des exigences de la nouvelle politique migratoire par la Direction Générale de Migration et les perspectives de surveillance des frontières et de monitoring dans la province du Nord-Kivu.

Mots-clés : DGM, sécurisation, frontières, flux migratoires, Nord-Kivu.

ABSTRACT

This analysis focuses on the situation regarding the security of the border areas of North Kivu by the Directorate General of Migration in the context of the armed conflicts prevailing there. All these areas are characterized by the presence of various armed groups. They fight each other or against the Congolese Armed Forces (FARDC) and/or regional and international forces (Ugandan, EAC, MONUSCO), either to gain control of the area and extend their hegemony over

territories, towns, and villages, or to engage in the illegal exploitation of natural resources and looting of civilian property. The transnationalization of these armed groups' activities has led to looting and illegal trafficking, which is facilitated by the porous borders in the eastern part of the DRC. It is with this in mind that it is recommended that the Directorate General of Migration take into account the challenges and requirements of the new migration policy and the prospects for border surveillance and monitoring in North Kivu province.

Keywords: DGM, security, borders, migratory flows, North Kivu.

INTRODUCTION

Cette étude s'attèle à présenter les enjeux et les exigences de la nouvelle politique migratoire et des perspectives de surveillance des frontières et de monitoring dans la province du Nord-Kivu.

Avec la présence d'une multitude des groupes armés et des armées étrangères, le Nord-Kivu présente un facteur principal de déstabilisation : la présence des rebelles et les attaques récurrentes entraînent des mouvements de population trans-territoriaux et transfrontaliers, et qui s'accompagnent de graves violations des droits humains.

Ainsi, on relève dans les localités frontalières, une grande présence des groupes armés dans le but, soi-disant, de restaurer la sécurité grandement détériorée. Les opérations militaires sont régulièrement menées contre ces groupes armés par les Forces Armées de la RD Congo depuis plus de trois décennies, mais rien n'a freiné la prise de la ville de Goma encore une fois par les rebelles de l'AFC/M23 le 26 janvier 2025.

Même au niveau des zones périphériques de Beni, autrefois non touchées par l'insécurité et considérées comme zones d'accueil des personnes déplacées, sont devenues, après le lancement des opérations conjointes FARDC/UPDF « Ushujaa », des zones ciblées par les terroristes ADF qui mènent des attaques contre les civils et provoquent des déplacements vers la ville de Beni, et vers d'autres localités voisines jugées plus ou moins sûres.

En effet, le vrai problème réside dans l'accoutumance de l'existence démolisseuse de la politique migratoire en RDC qui ne s'adapte plus aux réalités actuelles. Nous estimons que la correction des erreurs du passé est le plus grand rubicond à franchir pour les décideurs de ce pays. Ceux qui sont dans la

gouvernance de l'Etat semblent n'avoir aucune priorité d'une réforme profonde de la sécurité et de la protection des frontières de la RD Congo afin que ce pays dont ils ont la charge de présider la destinée fonctionne et parvienne à gagner la bataille de l'émergence. Alors que sa politique migratoire est boiteuse et sans une bonne politique nationale de sécurité transfrontalière, l'élite politique ne cesse de crier à l'émergence d'ici à 2030 dans une région des grands lacs en pleine mutation géopolitique.

La classe dirigeante considère la Direction Générale de Migration comme un service sans un impact considérable dans le conflit à l'Est du pays tout en oubliant que dans un système anarchique qui caractérise la vie entre les Etats, une frontière poreuse, non protégée, non surveillée en temps réel ou non sécurisée, donne un avantage permanent à d'autres Etats voisins d'agir dans leurs propres intérêts, entre autres, identitaires, économiques, stratégiques, culturelles et ce, même au-delà de leurs limites nationales.

Au final, quoi qu'il en soit, aujourd'hui, il est tout simplement aberrant de qualifier la Direction Générale de Migration d'utopie congolaise, encore moins de coquille vide. Mais cela n'empêche pas de pouvoir dire, dans le cadre de la lutte contre les agressions externes dans nos frontières de l'Est, que les initiatives de la Direction Générale de Migration, aussi bonnes soient-elles en intention, restent intrinsèquement limitées, car l'institution ne semble guère avoir les béquilles politiques et les moyens financiers, logistiques et techniques de sa mission.

La volonté politique lui fait défaut puisqu'elle ne parvient pas à peser suffisamment sur le gouvernement pour obtenir de lui une réforme profonde et un appui total face aux crises sécuritaires transfrontalières complexes dans ses frontières avec neuf pays voisins.

I. ENJEUX ET EXIGENCES DE LA NOUVELLE POLITIQUE MIGRATOIRE

Il se propose dans ce point de considérer toutes les interrogations comme des enjeux et des exigences pour penser et réussir la nouvelle politique migratoire au Congo autour des quatre batailles indispensables : la bataille de l'organisation, la bataille du rayonnement régional, la bataille des moyens et d'équipements à disponibiliser pour une Direction Générale de Migration capable de faire face à la géopolitique régionale en pleine mutation.

Chacune de ces batailles, nous la saisissons à l'intérieur d'une dialectique spécifique qui nous permet d'en clarifier les enjeux et d'en définir les perspectives essentielles pour la sécurisation de nos frontières. La vraie essence de la Direction Générale de Migration, c'est la performance, c'est la compétitivité, c'est la capacité de dominer sur le désordre qui règne dans nos frontières. Un service utile, avec des hommes et des femmes très courageux considérés ici comme des patriotes parce qu'ils travaillent dans des conditions difficiles en rendant service à leur nation.

Malheureusement, la disproportion de moyens et de forces d'action entre la Direction Générale de Migration et l'impulsion de la volonté de sécurisation de nos frontières sont telles que le rêve de sécurité ne peut se concrétiser tout de suite, même si sa puissance devenait désormais une lame de fond pour une destinée congolaise tendue vers la stabilité. La RD Congo a une politique migratoire non adaptée aux enjeux actuels, une politique migratoire d'une vieille méthode de service migratoire d'autres époques.

Contre l'illusion et le faux-semblant, les enjeux sécuritaires actuels dans la région des grands lacs cherchent à ouvrir la voie d'une politique migratoire fondée sur un Etat capable, un leadership volontariste et une vision géopolitique adaptée.

I. 1. Dépendances particulières

Dans l'accomplissement de ses missions, la Direction Générale de Migration n'échappe pas au phénomène qu'Antonio Carlos Peixoto appelle la dépendance particulière (commerciale, financière, technologique, militaire, etc.). Ainsi, il est clair que, globalement, les actions de la Direction Générale de Migration ont révélé, au fil des ans, un manque de moyens matériels, technologiques et de capacité de mobilisation. Rinaldo Depagne suggère que dans cette situation l'organisation doit donc se fixer de nouveaux objectifs et se doter de nouveaux moyens d'action.¹

Mais très vite, la Direction Générale de Migration fait face à la non prise en compte par le gouvernement congolais de sa capacité d'action dans les renseignements transfrontaliers. Car si à l'origine sa mission flotte entre, d'une part, l'absence de moyens adéquats à l'échelle des frontières de l'Est de la RD Congo et d'autre part, la caducité de la politique nationale de migration et de

¹ PEIXOTO A. C., « La théorie de la dépendance. Bilan et critique », dans *Revue française de science politique*, 27^e année, n°4-5, 1977, p. 60.

sécurité, le gouvernement congolais est conscient que l'on ne peut parler de maîtrise de flux migratoires dans les frontières sans prendre en compte la dimension sécuritaire transfrontalier. Ainsi, ledit gouvernement doit solutionner rapidement ses problèmes transfrontaliers parce qu'il peine à s'affirmer à la suite des bouleversements migratoires que les différentes guerres dans la région ont laissés.

Le gouvernement congolais ne devrait pas s'attaquer aux problèmes de sécurité secondaires au détriment de ceux de plus grande ampleur. C'est ainsi que les différentes agressions rwandaises et ougandaises, liées à la porosité des frontières dans un climat complexe ont amoindri l'efficacité des actions du gouvernement, alors qu'elles devraient anticiper les événements et non les subir.

Le gouvernement congolais ne met pas à disposition un budget conséquent pour rendre la Direction Générale de Migration plus efficace et capable d'agir. « Les résultats ne sont pas au rendez-vous ». La montée du péril migratoire dans l'Est de la RD Congolais met en relief les attermoissements de la Direction Générale de Migration face aux nouvelles menaces transfrontalières qui gagnent du terrain dans la région des Grands Lacs.

La politique congolaise tarde à prendre avec un élan aussi chargé d'ardeur créatrice que celui qui fut dans l'esprit des pères de l'indépendance congolaise. « Un déroutant, un bouleversant, un scandaleux ratage de cible », pour reprendre l'expression de Christian Ansperger.

La Direction Générale de Migration, ce service d'intelligence qui se trouve dans une impuissance d'action entretenue par l'ordre politique et dans une soumission profonde aux règles et aux lois d'une politique migratoire non adaptée aux enjeux de l'heure dans la région des Grands Lacs africains. Il ne s'agit pas seulement d'une impuissance politico-sécuritaire, mais d'un pays qui oublie qu'il partage neuf frontières avec ses voisins dont certains développent des velléités expansionnistes et qu'il devrait se protéger et protéger son territoire national en anticipant les événements pour ne pas les subir.

Nous utilisons ici le mot impuissance non pas seulement au sens d'incapacité à agir face aux problèmes de la nation aujourd'hui, mais au sens, érotiquement terrifiant, d'impossibilité de féconder l'avenir et de faire naître de nouveaux êtres

capables d'assurer le commencement d'une nouvelle destinée, comme dirait Hannah Arendt.

« L'impuissance-infécondité »² de l'Etat congolais a donné plusieurs métaphores qui en disent long sur ce que la pensée politique congolaise dit du Congo comme communauté de destin et commune volonté d'espérance. Certains penseurs ont parlé d'Etat vide pour souligner son inexistence en tant que force organisatrice des populations et dynamique d'impulsions d'initiatives pour répondre aux défis monumentaux de l'heure.

Visiblement, il se pose un problème de cohérence logique entre l'exécution de la mission la Direction Générale de Migration et la politique gouvernementale en matière de migration et ce, faute d'une politique migratoire solide, et adaptée à la géopolitique régionale depuis plus de trois décennies.

Face à ces incohérences, il y a lieu que l'Etat congolais procède à une réforme profonde de sa politique migratoire existante. Car, depuis la création de la Direction Générale de Migration par le Décret-loi n°002/2003 du 11 janvier 2003, le gouvernement congolais a accumulé des difficultés à s'adapter à la nouvelle politique migratoire régionale basée sur une géopolitique en pleine mutation depuis 1994 à ce jour, ainsi, la Direction Générale de Migration fait face à de nombreuses difficultés entre autres, mettre en pratique ses stratégies transfrontalières pour une gestion factuelle et proactive de nos frontières et ce, par manque d'une volonté politique de lui disposer de tous les nécessaires de sa mission principale. Le monde a changé, la région des Grands Lacs a changé, mais la politique migratoire de la RD Congo est restée la même, avec des prismes et de méthodes incapables de gérer les nouveaux défis transfrontaliers qui seraient à la base même des différentes incursions à l'Est du pays.

Le meilleur garant du succès de la Direction Générale de Migration demeure la rigueur avec laquelle le gouvernement congolais mettra en œuvre le processus de son démarrage. Ce processus doit être mis en œuvre dans le cadre d'une démarche qui doit répondre non seulement aux urgences sécuritaires, mais aussi et surtout s'inscrire dans la durée pour aboutir à une Direction Générale de Migration policière viable et pérenne à l'ère des défis migratoires.

² GABRIELLI L., « Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union européenne avec l'Afrique. Un essai d'analyse », dans *Politique européenne*, n°22, 2007/2, p. 149.

I. 2. Slogans sécuritaires vides

On ne construit pas un Etat avec des slogans vides ; on le construit avec des choix positifs clairs, des décisions mûries dans leur consistance, des orientations fertiles proposées comme défis à relever et des actions nourries par des valeurs de rationalité agissante et d'éthique communautaire. Si nous tenons à avoir une politique migratoire digne de ce nom, il faut nous formater par rapport aux irrationalités, aux incohérences, aux insuffisances techniques, stratégiques et aux déficiences morales dont nous souffrons.

Au nom du réalisme, « on ne veut pas une politique migratoire rêvée, mais une politique pragmatique, qui part du monde tel qu'il est et non tel qu'on aimerait qu'il soit ».³ Or le monde tel qu'il est, c'est l'ordre ultralibéral dans lequel l'Afrique s'intègre et auquel le Congo ne peut pas échapper.

Cette logique du « s'ajuster ou périr » à laquelle on veut condamner l'Etat en Afrique en général et au Congo en particulier, nombreuses sont les personnalités qui en voient les limites et remettent en question l'ordre ultralibéral comme cadre de vie aujourd'hui et comme vision pour l'avenir.

Il convient de penser le Congo en fonction du monde tel qu'il est et non en fonction d'un monde idyllique que nous désirerions. Pour une puissance congolaise qui intègre, sans état d'âme, la puissance militaire, la puissance économique, la puissance politique et la puissance culturelle dans des luttes concrètes au sein de l'actuelle mondialisation.

Aujourd'hui, le monde est dans les douleurs d'enfantement de l'ère post Etat-nation et de ses repères classiques de souveraineté. Pris dans les vertiges de la mondialisation et d'altermondialisation, il pousse les Etats-nations à s'unir dans des entités plus vastes et à libérer des nouvelles rationalités organisatrices et gestionnaires tendues vers une gouvernance planétaire.

Dans ce contexte nouveau, on ne peut pas poser le problème de la refondation de l'Etat congolais comme si le Congo était encore dans la perspective d'un Etat-nation souverain au sens ancien du terme. On ne peut penser la refondation qu'en termes de fondations de nouvelles orientations d'intégration et

³ BOURBEAU P., « Politisation et sécurisation des migrations internationales : une relation à définir », dans *Critique internationale*, N° 61, 2013/4, p. 127.

d'inscription dans des nouvelles logiques d'alliances et des réseaux mondiaux dont il revient à la politique de canaliser les effets pour le bonheur des populations.

La question centrale est la place qu'il faut assumer dans ce nouveau cadre et la manière dont on pense comme lieu de nouveaux liens avec ses voisins, avec le continent dans son ensemble et avec le monde comme champ global d'action. L'Etat congolais sera alors une réalité imaginaire à inventer dans la ré-imagination de la politique du monde dans son ensemble et non une vue étroite d'une petite identité nationale au centre de l'Afrique. C'est cet Etat-là qui devrait être dans tous nos rêves, dans toutes les pulsations d'inventeurs d'une nouvelle destinée pour le monde dans son ensemble.

Le jour où les Congolaises et les Congolais comprendront cela, la respiration de la politique au Congo changera d'amplitude et de modulation. Nous serons le Congo-Monde, terre d'accueil, terre d'avenir, terre de vision, terre de puissance créatrice. Avec un Etat à la dimension de cette vision, de cette volonté et de cette espérance.

Un Etat, c'est son ordre juridique dans la rigueur de ses normes et dans la vérité de son fonctionnement.⁴ Pour avoir refusé de se doter d'un tel ordre, le Congo est aujourd'hui une République qui se cherche encore, il danse aujourd'hui au-dessus du trou noir et risque de s'y engloutir irrémédiablement si rien n'est fait. Problématique, cet Etat l'est dans ses sources : Une guerre d'agression dont les allures de libération ont mal caché les ambitions de prédation, les projets d'occupation et l'intention d'instaurer un nouvel ordre régional que beaucoup désignent aujourd'hui au Congo par le terme de balkanisation, sans voir que la vraie substance de la visée est l'affaiblissement du Congo, dans un processus chaotique et sa mise sous tutelle du pouvoir des pays occidentaux de l'ombre qui tirent profit du fond et de la forme d'un Etat en crise permanente depuis plus de trois décennies.

L'Etat congolais est encore faible sur beaucoup d'aspects malheureusement. Il est faible militairement, faible par l'impossibilité où il se trouve de compter sur

⁴ ADERANTI A., « Emigration dynamics in Sub-Saharan Africa », dans *Emigration dynamics in developing countries*, Volume I, England, 2019, p. 17.

sa propre armée pour sécuriser son territoire, et faible socialement compte tenu de ses marges trop restreintes de crédibilité et de confiance parmi les populations.⁵

Si on ajoute à ces faiblesses un manque manifeste de management rationnel et de leadership cohérent en fonction des enjeux du développement, le “débout congolais” qui est chanté dans notre hymne national, plus qu’elle ne parle à la conscience créatrice des citoyens, risque de n’être qu’une récitation de plus.

L’Etat n’en fera qu’un slogan, mais le Congo émergent ne verra pas le jour si on ne lutte pas contre cette situation d’Etat problématique. Deux fronts sont décisifs, dont les forces religieuses, celles qui ont vraiment un souffle de transformation sociale et non celles qui délirent à longueur des journées dans des charivaris vainement fougueux sans issue.

Le leadership congolais n’a pas encore bien compris cela, si l’on en juge par le type d’Etat problématique qu’il anime et entretient. Il lui faut des changements de fond dans le management : Le souci des droits, des devoirs et des pouvoirs créateurs des citoyens, dans tous les domaines, grâce à une éthique de l’être-ensemble national que seule la confiance d’un peuple en ses institutions et en ses dirigeants assure et garantit. Sans un tel changement radical d’orientation, l’explosion en plein vol de l’Etat congolais ne pourra pas être évitée.

Dans notre pays aussi, la situation d’insécurité qui règne sur une partie du territoire national a révélé les instincts affairistes de certains prélats qui n’ont pas hésité à s’allier aux forces militaires de prédation pour se livrer à un pillage éhonté des richesses nationales dans un contexte de chaos entretenu.

Il y a exigence de sortir de ce borbier dans un acte de volonté politique impulsé par un leadership démocratiquement fort. Pour avoir oublié cette exigence radicale, le pays est aujourd’hui la proie des ombres et risque d’être dévoré par ses propres démons ou par les démons des autres, s’il ne l’est déjà pas.⁶

Il faudrait qu’une nouvelle politique migratoire naisse, émerge, s’affirme et s’organise pour imaginer le futur et le construire dans un nouveau souffle de

⁵ BEULAY M., « L’action des acteurs privés à la frontière : quel état de droit en matière de migrations ? », dans *Revue des Droits et libertés fondamentaux*, n°49, 2019, p. 63.

⁶ STREIFFELER F., « State substitution and market liberalization in Northern-Kivu, DRC », dans *Sociologia Ruralis*, XXXIV (1), 2019, pp. 63-70.

concorde entre les pays, les peuples, les frontières et les flux migratoires. C'est cet horizon-là qui est essentiel maintenant.

I. 3. Direction Générale de Migration dans une politique migratoire avortée

Trois décennies de tragédies humaines, de souffrances indicibles et d'exploitation illicite des minéraux, comment se fait-il que le Congo n'ait pas encore une politique migratoire digne de ce nom, à la hauteur de la géopolitique et géostratégie d'une Région des Grands Lacs en pleine mutation et qu'il soit toujours à la merci de ses voisins à la moindre escarmouche militaire ?

La réponse à cette question est que la sécurité des frontières ne semble pas être la priorité des dirigeants congolais, oubliant que toutes les déstabilisations, incursions et rebellions dans l'Est du pays ne sont facilitées que par la porosité de ces frontières. Il faut du courage pour se le dire et ne pas se voiler la face de la victimisation.

Derrière les différentes difficultés fonctionnelles de la Direction Générale de Migration et de l'absence d'une réelle vision gouvernementale des défis migratoires dans la région, c'est de l'état éthique de la gouvernance du pays qu'il s'agit et de la manière dont il faut conduire la politique migratoire, la politique de sécurité, la défense et la géopolitique pour qu'un autre Congo soit possible, avec l'intelligence stratégique comme fondation, levier et pierre d'angle.

Aucun pays étranger n'est vraiment responsable de notre situation de faiblesse et de détresse militaires et sécuritaires. Si nous sommes chaque fois vaincus dans les batailles où nous disons que les pays voisins et les puissances occidentales sont instigateurs, nous devrions nous en prendre à nous-mêmes et n'avoir que nos yeux pour pleurer. Crier à la balkanisation ne sert à rien quand on ne se dote pas d'une armée et des services de sécurités capables de défendre efficacement le territoire et de se faire respecter dans un monde qui évolue dans un système anarchique. Oublier cela comme nous le faisons aujourd'hui n'est pas seulement une faute intellectuelle, c'est une trahison de la nation dans sa soif de liberté et de démocratie.

Il est urgent voire plus que nécessaire de poser sur la Direction Générale de Migration dans ses différentes phases un regard lucide qui évite d'y voir un phénomène unifiable dans son intention et dans son enjeu de fond. On doit voir

qu'en réalité, plusieurs logiques sont actuellement en lice et ne sont pas réductibles à un dénominateur commun.

La guerre, malgré ses charniers et ses désespérances, est devenue un gros business qui se déroule sans que qui que ce soit cherche à savoir comment arrêter cette machine insensée. Il ne s'agit même plus de guerre au sens classique du terme, mais d'une situation sociale de guerre permanente dont les acteurs et les intérêts sont tellement émiettés qu'elle ne mène nulle part, sinon à la perpétuation de sa propre absurdité.

Face à ce basculement, il est temps aujourd'hui de donner un nouveau sens de la guerre, de construire une nouvelle signification à des conflagrations qui ont échappé à ceux qui les ont embrasées. Ce sens, cette signification, c'est l'urgence de mettre fin à des aventures dont on a vu la stupidité inénarrable, en vue de s'engager dans la seule logique qui ait du sens, la logique de la paix en vue du développement durable et du bonheur partagé. Sous cet angle, toute justification des actions guerrières, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la pertinence apparente, ne sert qu'à ajouter des difficultés sur le chemin d'une paix durable.

L'enjeu reste toujours de bien distinguer le monde tel qu'il est et le monde tel que nous souhaiterions qu'il soit. Et le monde tel qu'il est, il faut faire de choix radicaux pour y vivre. Il faut y choisir des voies sûres que la RD Congo n'a pas pu faire efficacement.

Le chaos congolais a été entretenu par l'incompétence congolaise et par l'irresponsabilité de quelques élites congolaises. Celles-ci ont choisi un mode de vie et un style de gouvernance qui les rendaient esclaves et improductives. Leurs choix ont été une véritable catastrophe pour la nation. C'est avec ces choix que le Congo aurait fallu rompre, et il a été incapable de le faire.

Par manque des forces endogènes de construction d'un grand dessein, d'une grande ambition, d'une grande destinée, on a laissé aux puissances étrangères l'opportunité de penser le Congo à la place des Congolais, de trouver des solutions extérieures là où il fallait des réponses congolaises aux problèmes du Congo.

Quand un pays n'a pas l'intelligence nécessaire pour être du bon côté des dialectiques vitales, d'autres pays décident de s'emparer de son espace. De multiples intérêts entrent en jeu et le dépouillent de son pouvoir créateur.

Ainsi donc, l'absence d'une politique migratoire adaptée à la géopolitique de la région des Grands Lacs africains et à l'instabilité dans l'Est du pays, prouve que la RD Congo est victime non des autres pays, mais d'elle-même et de son manque de discernement historique sur les enjeux du présent et de l'avenir : les enjeux de puissance, d'enrichissement et de production d'un sens créateur à la vie. Dans le monde actuel, le problème est de faire ses choix, de se donner les moyens de l'assumer et de mobiliser toutes les forces vives de la nation dans cette perspective. Cela s'appelle « être maître de son propre destin ».

Dans l'organisation de sa politique migratoire, de sa sécurité, de son économie, de sa défense et de sa géostratégie, la RDC ne s'est pas engagée dans cette voie. On peut donc, de l'extérieur, décider de ce qu'elle doit être, selon les intérêts de ceux qui ont une certaine idée de ce pays et de ce qu'il peut devenir. Ainsi se justifient et se légitiment les faiblesses structurelles et matérielles de nos services de sécurité dans un pays dont les puissances du monde ont des projets de présence et d'exploitation permanente.

Joseph Belletante, quant à lui défend le point de vue selon lequel « la situation impose aux détenteurs du pouvoir la reconstruction d'une grille de lecture qui organise le chaos, qui donne du sens à l'équilibre mondial assombri par une menace nouvelle, aussi peu lisible que visible ».⁷

Nous rallions ici fermement la vision de Mounir Laldji quand il suggère que « le crime transnational ne se reconnaît pas dans le concept des impositions de forces et va au-delà des frontières des États ; c'est la raison pour laquelle la coopération en actions bilatérales et multilatérales s'impose... ».⁸

Particulièrement, quand on regarde de près les tendances géopolitiques de l'insécurité transfrontalière dans la région des Grands Lacs, ceci est une raison de plus de croire en la nécessité d'une mobilisation constante et commune pour que la paix prenne le dessus face aux tendances sur le terrain.

Aussi, Pierre Berthelet quant à lui, en évoquant la question de sécurité, écrit « qu'on la considère comme un « droit » ou comme un « bien », la sécurité tend

⁷ BELLETANTE J., « Exister à l'image. La lisibilité au service de la visibilité : les nouveaux défis de la politique », dans *Les tyrannies de la visibilité*, Érés, 2011, p. 82.

⁸ LALDJI M., « Les menaces des entités criminelles transnationales sur la sécurité intérieure des États », dans *Sécurité globale*, N°06, 2016/2, p. 146.

à accaparer la totalité de l'espace politique, jusqu'à désigner la finalité de toute action politique... sa place est telle qu'elle englobe presque l'ensemble de l'espace politique. Les acteurs sociaux, l'État, les partis et les dirigeants politiques pensent à la sécurité, agissent pour la sécurité, interviennent en faveur de la sécurité, s'emploient à restaurer la sécurité ou à lutter contre les sources d'insécurité ».⁹

Enfin, l'ancien président français Jacques Chirac pour sa part affirmait en août 1997 que « L'histoire nous enseigne qu'une civilisation, pour garder la maîtrise de son destin, doit se donner les moyens de sa sécurité ».

Ceci nous dit qu'à travers le temps, l'histoire démontre que le besoin de cette sécurité a toujours été au cœur des besoins et de droit des peuples, mais aussi au centre des devoirs des États.

L'État, garant de la sécurité, parce qu'il peut être mis en danger par la pression d'attaque terroriste, est dans l'obligation d'agir, aussi bien à travers des moyens d'actions juridiques qu'opérationnels. Par ailleurs, s'il est question que l'État s'organise en premier par ses moyens et forces de sécurité intérieures, il est également convenu qu'il doit élargir son action à travers la coopération avec son entourage. Ceci est d'une importance absolue pour les États mais aussi le principal moyen de sortir de crise pour les concernés. Ainsi, selon L. Simonie, « la sécurité nationale est cette partie de la politique gouvernementale qui a comme objectif central la création de conditions nationales et internationales favorables à la protection et à l'extension de valeurs vitales nationales contre des adversaires existants ou potentiels ».

De ce fait, la Direction Générale de Migration ne devrait plus être perçue désormais comme un organe formant un bloc conservateur sans objectifs et sans aptitudes à la gestion des frontières de la RD Congo, mais plutôt comme une structure ayant ses propres systèmes opérationnels et sa logique propre en matière de gestion des frontières, car c'est par lesdites frontières que l'ennemi pénètre sur le territoire national et y impose sa loi.

La RD Congo affamée, en proie à des guerres incessantes mêlées de génocides, englobe les richesses les plus variées et des réserves minérales

⁹ BERTHELET P., « Heurts et bonheurs de la sécurité globale, Réflexions sur un concept à succès », dans Sécurité et stratégie, n°21, 2016/1, p. 69.

hautement stratégiques. Aujourd'hui, à l'aube du troisième millénaire, les quatre coins du monde convoitent ce pays.

Il suffit de prêter attention à ces statistiques : elle occupe presque la première place quant aux réserves de manganèse, chrome, bauxite, or, plutonium, cobalt, diamant et phosphore, la deuxième place en matière de cuivre, amiante, uranium, graphite.

Il dispose des réserves de pétrole, gaz, fer, titane, nickel, mercure, étain, zinc et pierres précieuses. De même, il dispose d'une nature qui attire la convoitise des acteurs internationaux. Les insécurités et les conflits permanents dans la plupart des territoires de ce continent puisent leur origine dans la rivalité des puissances étrangères pour la mainmise sur ces richesses dont une partie vient d'être mentionnée.

La RDC est devenue un pays de jouissance, avec des mentalités de jouissance, moulées par des musiques et des danses.¹⁰ Il est temps de rompre avec ces pathologies pour faire naître la nouvelle politique nationale d'éveil de conscience pour tous les Congolais en général et les jeunes en particulier.

Comme Onesphore Sematumba et Kä Mana¹¹, nous estimons que percevoir ainsi l'Etat congolais et sa gouvernance ne revient pas à s'enfermer dans un quelconque Congo-pessimisme, encore moins à imposer une perception fataliste du destin du pays. Au contraire, il est question de voir d'où l'on part afin de mieux voir vers où doit-on passer de l'Etat congolais tel qu'il est réellement aujourd'hui à l'Etat congolais possible.

I. 4. Eternel problème de ressources

Au plan financier, l'éternel problème de ressources a toujours perturbé l'efficacité d'action de la Direction générale de Migration. Cette situation compromet l'efficacité de ce service d'intelligence dont l'existence ne se limite

¹⁰ TEGERA A., « RD Congo, un Etat à fonder ou à refonder et à partir de quelles bases ? », in CCMV, Gouvernance et refondation de l'Etat en République Démocratique du Congo, Actes du colloque international tenu à Goma, Pole Institute, juin 2012, p. 34.

¹¹ SEMATUMBA O. et KÄ MANA, « Un colloque international sur Gouvernance et refondation de l'Etat en République Démocratique du Congo », in CCMV, Gouvernance et refondation de l'Etat en République Démocratique du Congo, Actes du colloque international tenu à Goma, Pole Institute, juin 2012.

désormais qu'aux opérations de routine qui la réduit à une naine face aux grands enjeux sécuritaires dans la région des Grands Lacs.

Il est souvent dit qu'il existe un lien mystérieux entre la souveraineté budgétaire en matière de défense et de sécurité, l'autonomie stratégique et l'indépendance politique sur la scène nationale et internationale. En d'autres termes, la possession des ressources autorise à opérer des choix autonomes en matière de défense et de sécurité. Ainsi donc, le manque de cette autonomie stratégique et budgétaire met la Direction Générale de Migration dans une situation opérationnelle déséquilibrée, et cela a un impact négatif sur la politique migratoire du pays.

On peut reconnaître que le manque criant à ce service de renseignement, de la logistique technique adaptée, des drones de surveillance et de protection des frontières, semblent globalement avoir facilité les tâches aux agresseurs dans la partie Est de notre pays. La Direction Générale de Migration est-elle mal comprise ou mal jugée ? Est-ce qu'elle a tous les moyens de sa mission ? Ou bien tout simplement elle est vouée à l'échec par la mauvaise politique du gouvernement en matière de la gestion de ses frontières ? Ce pays doit se regarder et regarder le monde avec ses propres lunettes, car aucun service de renseignement tel que la Direction Générale de Migration peut remplir sa mission principale de la police des frontières sans les moyens conséquents.

C'est ainsi que ses résultats sont mitigés, car la porosité des frontières congolaises semble s'être installée de façon permanente presque dans sa superficie de 2 345 410 Km². Soulignons à cet effet, que la Direction Générale de Migration est confrontée à un problème pertinent suite à la grandeur de la RD Congo avec neuf pays voisins. Ces enjeux doivent impérativement être corrigés pour que l'action de l'Etat soit adaptée aux réalités sécuritaires de ses frontières.

L'Etat congolais est obligé de doter la Direction Générale de Migration des moyens financiers, logistiques et techniques conformes aux ambitions sécuritaires qu'elle affiche. Cette prise de position, claire et nécessaire, ne pourra qu'accroître l'efficacité sur le long terme des actions sur terrain. Disons les choses clairement afin de pouvoir apporter une analyse claire. Certes un avis qui pourrait être subjectif, mais qui n'est pas anodin. C'est dans ce contexte que nous allons apporter une analyse une réponse aux questions : Est-il possible de retrouver cette

Direction Générale de Migration harmonieuse dans ses missions ? Faut-il nourrir cet espoir de sortie des différentes crises qui déstabilisent le pays dans l'Est ?

Ce n'est pas une chose évidente, diront les réalistes, de surcroît quand on voit le monde en crise dans lequel nous vivons : « Est-il possible dans les incertitudes d'un monde en crise, dans ce que Clausewitz appelle les brouillards de la guerre, d'imaginer ce que les politiques et stratégies d'aujourd'hui nous réservent pour demain ? ». Mais impossible dirons les optimistes. Que faut-il faire quand il faut à tout prix éviter les erreurs du passé ? Est-il possible de se rassurer de la véracité de la volonté de ne pas répéter les mêmes erreurs ? Autant d'interrogations angoissantes, mais arrêtons les interrogations, et apportons un diagnostic de la situation.

Nous vivons un nouveau monde, écrivait Bertrand de Jouvenel, justement en ces termes : « Nous n'habitons plus la même planète que nos aïeux : la leur était immense, la nôtre est petite ».

Ceci pour dire qu'avec les divers progrès scientifiques dans divers domaines, certaines questions deviennent plus faciles à comprendre et à analyser même si difficile à gérer. C'est dans ce brouillard que nous allons, avec délicatesse, analyser.¹²

Autour de la lutte contre les incursions répétées des groupes armés rwandais et ougandais sur le sol congolais, d'une manière globale se dessine donc un enchevêtrement de logiques géopolitiques impliquant des mouvements et des acteurs étatiques et non étatiques, internes, mais aussi externes.

Indéniablement Karl Von Clausewitz a bien raison quand il disait en 1982 que « la guerre est une violence en action, et son usage n'est limité par rien, chacun des adversaires impose à l'autre sa loi, d'où découle une interaction qui ne peut manquer, conformément à l'essence du sujet, de mener aux extrêmes ».

Tout événement ou phénomène meurtrier ou qui compromet la survie et sape les fondements de l'État en tant qu'élément de base du système international constitue une menace contre la sécurité nationale. Il serait intéressant d'analyser les réactions de la Direction Générale de Migration sur sa mission principale, celle de la gestion des frontières de la RD Congo, mais aussi la cohérence et interaction

¹² DEBRAY R., *Éloge des frontières*, Gallimard, Paris, 2010.

dans la gestion de flux migratoire, de ses prises de décision. C'est-à-dire, sur ses mobilisations, quelle situation mérite quel déploiement et pour quelle efficacité ?

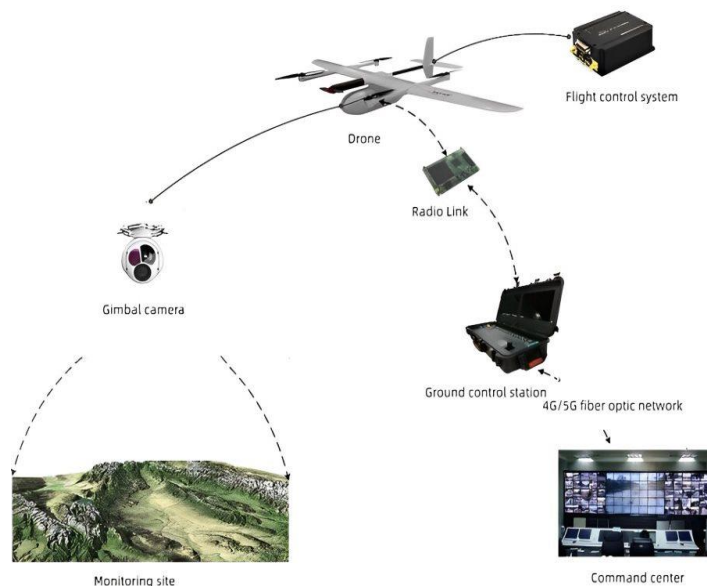
Oui, il faut s'interroger, parce que la Direction Générale de Migration, exécute la politique gouvernementale en matière d'immigration et émigration, et ledit gouvernement a une obligation de veiller à l'exécution par la Direction Générale de Migration de sa mission principale. Mais avec quels moyens mis à sa disposition ? Car, depuis trois décennies, le gouvernement congolais ne semble pas bien jouer son rôle dans la sécurisation sans faille de ses neuf frontières et ce, par un manque d'accompagnement financier considérable, une logistique adaptée et une technologie de pointe à ses services de sécurités en général et la Direction Générale de Migration en particulier. Résultat, cette dernière ne joue pas totalement son rôle d'avant-gardiste dans les renseignements transfrontaliers aux profits de nos forces de défense sur terrain.

II. PERSPECTIVES DE SURVEILLANCE DES FRONTIERES ET DE MONITORING DANS LA PROVINCE DU NORD-KIVU

Le système de la surveillance des zones frontalières par la Direction Générale de Migration que nous proposons ici vise à fournir d'importantes informations pour accomplir plusieurs missions de différents services de l'Etat, notamment : Assurer la protection des frontières et surveillance des territoires frontaliers, fournir les informations transfrontalières d'intérêt immédiat aux forces armées, aux services de sécurité, à la douane et à la police des frontières de la Police Nationale Congolaise.

Aussi, assurer le contrôle de la circulation de tous les moyens de transports transfrontaliers, assurer le suivi et le contrôle opérationnel en vue de localiser les mouvements de groupes rebelles et les éventuelles incursions des armées étrangères sur le sol congolais. Car aucun pays du monde et au XXIème siècle ne peut prétendre sécuriser ses frontières sans les moyens logistiques adéquats et une technologie avancée. Le manque d'une telle vision par le gouvernement congolais au bénéfice de la Direction Générale de Migration en tant que service de renseignement, protecteur de nos frontières, cautionnera sa faiblesse et son impuissance géopolitique dans une région des Grands Lacs Africains en pleine mutation.

Insistons ici, sur une analyse factuelle, car, même les Forces Armées de la RD Congo qui préparent la guerre, ont besoin en amont de tous les renseignements possibles, entre autres les renseignements transfrontaliers et sur le flux migratoire dans les zones instables avant de procéder à toutes offensives, et ces renseignements ne peuvent provenir que par la Direction Générale de Migration qui gère les frontières en temps réel. D'où l'importance et la priorité par le gouvernement congolais d'équiper ce service avant-gardiste d'une logistique à la hauteur des attentes sécuritaires du pays.



Source : www.futura-sciences.com/ *model drones de surveillance des frontières*, consulté le 18 mai 2025. « Ces drones capturent des séquences vidéo HD 1080P et les transmettent à la station au sol en temps réel via la liaison de communication dédiée. Après avoir reçu les vidéos, le terminal de contrôle au sol partage les données avec différents commandements et services via un routeur 4G/5G ou un câble réseau. »

La surveillance et le monitoring des zones frontalières se réalisent grâce au lancement des drones équipés de différents types de matériels d'observation, y compris des caméras de vision nocturne et thermiques, poste relais radio, caméras vidéo. Les drones peuvent être lancés à partir des Postes Frontières et Frontaliers où les Postes fixes d'observation mobile et aux Postes d'appui. Leur quantité peut

varier selon la nécessité des opérations et missions à accomplir le long des frontières.

En règle générale, les drones sont connectés au système de contrôle à l'aide de liaisons de données et de liaisons sans fil. Ces caméras peuvent inclure une technologie de reconnaissance et de suivi d'objets, et ici, il est possible d'identifier des individus à distance à leur insu.



Source : www.futura-sciences.com/model_drones_de_surveillance_des_frontieres, consulté le 28 Avril 2025.

La surveillance des frontières est un enjeu crucial pour la sécurité nationale. Face aux défis croissants liés à l'immigration clandestine et au trafic illégal, les drones apportent une solution innovante et efficace. Grâce à leurs capteurs avancés et leur capacité à couvrir de vastes territoires, ils révolutionnent la sécurisation des frontières en temps réel. Avec des technologies avancées au service de la sécurité, les drones modernes sont équipés de systèmes de pointe qui améliorent considérablement leur efficacité capteurs de dernière génération.

Ainsi, les drones de surveillance frontalière utilisent une combinaison de capteurs pour analyser leur environnement et repérer les intrusions. Selon Pierre Lambert, ingénieur en aéronautique, « l'intégration de capteurs EO/IR permet de détecter des mouvements suspects même en pleine nuit. » Ainsi, les drones sont utilisés comme espions pour la nécessité de la sécurité des frontières.

II. 1. Surveillance des zones frontalières et aurifères

La surveillance efficace des zones frontalières éloignées et des régions frontalières adjacentes est nécessaire pour ainsi exiger et empêcher les gens de contourner la Direction Générale de Migration afin d'éviter les contrôles de la

contrebande de marchandises, infiltrer les frontières pour mener des attaques terroristes et entrer ou quitter le territoire de la RDC illégalement.

Une surveillance des drones en temps réel et la présence élargie et permanente des officiers de la Direction Générale de Migration aux frontières de la province du Nord-Kivu a un effet dissuasif sur le flux migratoire, les terroristes, les activités criminelles transfrontalières et sur la résistance des communautés frontalières à l'influence des groupes armés et des entreprises criminelles.

Dans l'établissement des matériels de la Direction Générale de Migration et ses systèmes de surveillance dans les zones éloignées, il est important de tenir compte des conditions et des capacités sur le terrain.

Le matériel d'avant-garde, qui nécessite des infrastructures robustes, l'entretien, la formation des officiers et la pratique sur terrain s'avèrent le meilleur choix pour tous les emplacements.¹³ Le gouvernement congolais devrait trouver des moyens pour bénéficier d'une Direction Générale de Migration agile et efficace, en définissant ainsi une base des exigences d'infrastructures applicables et de compétence.

En accomplissant les tâches effectives de surveillance frontalière, les agents de la Direction Générale de Migration doivent utiliser des unités fixes et mobiles pour collecter des informations sur terrain.

La collecte des informations peut être réalisée à la fois par voie optique (en utilisant des dispositifs de vision de jour et de nuit) et à l'aide de radars (station radar ou d'autres détecteurs).¹⁴ Elle peut maintenir le contact avec d'autres drones via un canal de communication sécurisé.

En terme d'illustration, la plate-forme polyvalente du drone filaire peut non seulement atteindre et maintenir la hauteur désirée, mais aussi suivre, le véhicule muni d'un groupe électrogène et doté de la station de base à une vitesse jusqu'à 15 km/h. Grace à l'usage de ces groupes électrogènes, des drones filaires ont une durée de fonctionnement qui peut être réalisée en permanence.

¹³ WIHTOL de WENDEN C., « Frontières et migrations », dans *Revue d'éthique et de théologie morale*, n° Hors-série, 2017/HS, p. 15.

¹⁴ CASTELLS M., *L'ère de l'information*, Tome III. Fin de millénaire, Fayard Paris, 2019, p. 78.



Source : <https://www.google.com/search?q=syst%C3%A8me+de+surveillance+frontali>, *Le 20 avril 2024*.

Aussi, le drone de surveillance FL-1 à haute altitude et longue endurance est une plate-forme de véhicule aérien sans pilote polyvalent à grande charge et longue endurance, avec un poids à l'atterrissage de 3,2 tonnes, une charge utile de mission pouvant atteindre 1,2 tonne, un plafond maximal de 8,000 mètres, et une vitesse de vol maximale de 320 kilomètres par heure, avec un maximum de 45 heures en croisière. Son plus grand avantage est que l'avion a moins d'équipements intégrés, un poids au décollage plus léger, mais une charge de mission plus importante et un long temps de croisière.

L'usage de ce drone peut faciliter aux officiers de la Direction Générale de Migration, des missions de détection d'infractions et des crimes transfrontaliers de toute sorte, comme les extractions illégales des ressources minières ; les trafics d'armes et stupéfiants ; le braconnage ; la destruction de la nature ; la pêche illégale ; la migration clandestine, l'incursion des armées étrangères... et bien plus, la maîtrise des flux migratoires sur le territoire congolais.

II. 2. Coopération intra-services

La coopération intra-service désigne la collaboration entre les unités subordonnées au sein de la Direction Générale de Migration et décrit la coopération et la gestion internes effectives et efficaces de processus d'opérationnalisations, des échanges d'informations et de la gestion des ressources au sein de ce service et ce, au plan vertical, entre différents niveaux des commandements de la Direction Générale, provinciale et postes principaux et locaux et au plan horizontal de la coopération, entre divers points de passage frontaliers ainsi que les Postes de contrôle intérieurs.

Dans certains États, les garde-frontières, la police des frontières et les douanes sont des institutions autonomes et ne sont pas intégrés à la structure ministérielle élargie même s'ils peuvent y être rattachés. Ainsi, il peut être utile de préciser dans les stratégies¹⁵ et les plans d'action pertinents de gestion des frontières à l'échelle nationale, le moyen d'améliorer le niveau bas de la coopération afin de garantir l'efficacité de la coordination et de la gestion des processus, d'échange des informations et de la gestion des ressources au sein des services responsables de tâches précises aux niveaux régional, central et local.¹⁶

Toujours, dans certains pays, les tâches liées à la gestion et la sécurité des frontières sont simultanément assignées à diverses agences d'application de la loi (à savoir, police/garde-frontière, services de migration, services douaniers, police nationale, gendarmerie), soit de manière ad hoc ou codifiée, ce qui peut mener à la duplication et le chevauchement des compétences qui entrave l'efficacité du service, et de se poser la question, pourquoi en RD Congo la Police des Frontières de la Direction Générale de Migration n'est pas dotée en armes et munitions, dès lors, qu'elle pourrait faire face à des terroristes, rebelles ou criminelles directement ou indirectement ? Ne serait-ce qu'au niveau des frontières ? Comment un officier de migration peut-il sécuriser la frontière sans les moyens adéquats de sa défense ? Car la Police des Frontières de la Police Nationale Congolaise qui collabore avec la Direction Générale de Migration ne remplit pas bien sa mission par manque de maîtrise et connaissances en matière d'immigration et émigration à la frontière.

C'est ainsi, que la Direction Générale de Migration est souvent victime de cette situation de télescopage et de chevauchement avec d'autres services et surtout avec la Police des Frontières de la Police Nationale Congolaise qui œuvrent à ses côtés sans expériences migratoires dans les zones frontalières.

II. 3. Améliorer la coopération inter-services

Une bonne coopération entre les services étatiques chargés des questions liées à la sécurité des frontières est souvent limitée en ce qui concerne la mise en place d'orientations stratégiques globales. Le gouvernement devrait aider la Direction Générale de Migration dans sa coopération avec d'autres services

¹⁵ GCTF, « Bonnes Pratiques dans le domaine de la Sécurité des Frontières dans le contexte de la Lutte contre le Terrorisme et l'Endiguement du Flux des Combattants Terroristes Étrangers », disponible sur www.theGTCF.org, consulté le 22 avril 2022.

¹⁶ WIHTOL de WENDEN C., *Faut-il ouvrir les frontières ?* Presses de Sciences Po, Paris, 1999, p. 98.

concernés au niveau national, provincial et local et idéalement mettre en place des structures de coordination et gestion inter-services, car cette coopération reposerait aussi sur une approche horizontale axée sur la collaboration et la coordination efficaces des activités dans la lutte contre les conflits armés et des trafics illégaux.

La coopération inter-services devrait être réglementée à travers des actes officiels et/ou des Protocoles d'accord afin de couvrir l'ensemble du champ de la sécurité et de la gestion frontalière. Cette coopération est insuffisamment réglementée en RD Congo.

Sans une définition et précision claire des activités, des tâches et des responsabilités, l'organisation et le déroulement des activités et des opérations conjointes, l'échange d'informations, l'élaboration des bonnes pratiques (sur la base de leçons apprises), la coopération dans le cadre des programmes et des cours de formation, l'utilisation fréquente du matériel et des infrastructures (le cas échéant), peuvent causer des frictions, des failles, des chevauchements et des rivalités au niveau du travail sur terrain.

Les menaces complexes et dangereuses¹⁷ telles que les organisations terroristes qui travaillent avec les entreprises criminelles afin de soutenir leurs activités transfrontalières, requièrent une réponse coopérative. La collaboration entre les services, notamment la Direction Générale de Migration, la police des frontières de la Police Nationale Congolaise, les services douaniers, les forces de sécurité et de défense, est le meilleur moyen de maximiser l'utilisation des ressources en élaborant une structure de renseignement plus complète afin de faire face aux menaces existentielles.

Par conséquent, toute entrave à l'échange d'informations pertinentes doit être traitée et corrigée, du fait que les obstacles à l'échange d'informations représentent des obstacles pour une sécurité efficace à la frontière. L'échange d'informations précis et en temps opportun est lié à presque tous les domaines de la coopération en termes de flux de passagers et de fret, d'enquêtes, d'analyse des risques, de patrouilles et de missions opérationnelles transfrontalières spéciales.

¹⁷ SAYAD A., *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 2019.

Pour le cas, en RD Congo, l'échange d'informations n'est pas seulement un problème limité à la coopération entre les responsables de la police aux frontières, des services douaniers ou de la Direction Générale de Migration, la plupart des bases de données utilisées par ces institutions se trouvent dans de nombreux cas dans des systèmes d'information des ministères de l'Intérieur et des Finances. Une coopération réussie exige donc un format plus large pour l'échange d'informations pertinentes impliquant ces institutions et leurs divers organismes (à savoir la police criminelle, les unités du crime organisé, les services de renseignement, etc.).

II. 4. Améliorer la coopération régionale et internationale

L'engagement entre les Etats de la Région des Grands Lacs et la coopération avec des organisations internationales, ou d'autres organisations multilatérales, peut accroître l'accès aux informations, à la recherche, à l'analyse et au renseignement et ainsi, diversifier les méthodes et les moyens de renforcement de la responsabilité et de réduction de la corruption, de la migration clandestine et de restreindre la libre circulation des criminels.

Les organisations multilatérales peuvent également permettre de fournir, ou de trouver des partenaires pour, l'assistance et la formation dans le cadre du renforcement des capacités. Les forums multilatéraux peuvent fournir des cadres neutres où les personnes compétentes peuvent développer la coopération dans la sécurité frontalière, partager les informations et améliorer la coordination.¹⁸

Dans la Région des Grands Lacs où la démarcation claire de certaines frontières n'est pas possible, la coopération entre les services frontaliers peut reposer sur des mesures pratiques, telles que la dénonciation des activités suspectes dans les zones frontalières. Une bonne maîtrise des langues locales dans les zones frontalières concernées est essentielle pour la qualité et l'efficacité de la coopération.

Ainsi, la coopération entre les services impliqués dans les activités frontalières dans différents pays doit être encouragée au niveau local, régional et multinational, comme celle exercée par INTERPOL, qui est une police internationale à la recherche des criminels transnationaux.

¹⁸ TETU-DELAGE M. T., *Clandestins au pays des papiers*, La Découverte, Paris, 2009.

CONCLUSION

Au terme de la présente étude, il y a lieu de relever que dans le cadre de l'économie de rente minière congolaise, la province du Nord-Kivu est caractérisée par un système de prédation transfrontalière par la violence. L'usage des armes pour le contrôle des ressources naturelles est inscrit dans la stratégie opérationnelle des acteurs belligérants.

Les profits de cette économie de guerre sont en partie réinvestis dans la création de nouveaux groupes armés, d'où leur prolifération continue. Ce faisant, la capacité d'autofinancement de la conflictualité la transforme en une guerre sans fin et sans autre but réel que le maintien des rentes qu'en tirent ses divers acteurs.

Les espaces non réglementés le long des zones frontalières qui s'étendent avec le Rwanda sont idéaux pour faciliter le commerce illicite des minerais stratégiques. Aussi, même lorsque les agents de sécurité sont déployés pour surveiller les frontières, ils sont souvent soudoyés sur les trafics illégaux des minerais. Cette complicité explique les progrès limités en termes de lutte contre le trafic des minerais et illustre bien les conséquences des interventions disjointes et inefficaces de l'Etat.

Les négociants qui transportent les minerais par la route évitent bien évidemment les contrôles dans les aéroports, ils arrivent à contourner les postes de contrôle principaux de la Direction Générale de Migration et de service douanier à la frontière avec le Rwanda, près de Goma. D'autres minerais sont détournés vers l'Ouganda, via Bunagana, dans le territoire de Rutshuru.

Il en résulte un nombre considérable d'hommes en armes qui, souvent, débordent les frontières de leurs compétences pour s'ingérer dans d'autres domaines de la vie pour des raisons de survie ou d'affaires personnelles. Toutes ces activités ont trouvé un champ libre et se développent du fait de l'absence de la réglementation, de la régulation et de la surveillance de toutes les zones frontalières par le service douanier et la Direction Générale de Migration et ce, par manque d'un accompagnement gouvernemental avec de moyens conséquents à leur mission principale.

Dans cette partie du pays, les acteurs armés étatiques et non étatiques, nationaux et étrangers, sont directement ou indirectement impliqués dans les

activités économiques qui émergent dans la région du fait de la guerre. Cette nouvelle configuration de l'implication des hommes en armes dans le circuit économique transfrontalier au Nord-Kivu qui était, jadis essentiellement aux mains des civiles, a fortement reconfiguré le paysage économique de la province et redessiner les cartes et jeu d'alliance parmi les acteurs impliqués, militaires ou civils.

Aujourd'hui, la province du Nord-Kivu est occupée par les rebelles, envahisseurs et pilleurs, qui n'utilisent que nos frontières poreuses pour la vitalité de leur mouvement. Ainsi, dans l'optique de sécurisation de nos frontières, la Direction Générale de Migration devrait être mise en bon ordre de bataille pour mieux jouer son rôle d'avant-gardiste et d'éclaireuse dans les renseignements transfrontaliers et ce, au bénéfice opérationnel des Forces Armées de la République Démocratique du Congo et tous les autres services de sécurité du pays. Car, une guerre menée sans renseignements fiables est une guerre vouée à l'échec.

Dans le même ordre d'idée, il y a lieu de souligner une fois de plus que les renseignements transfrontaliers de la Direction Générale de Migration dans la province du Nord-Kivu au bénéfice des forces de défense et de sécurité, permettraient d'identifier les capacités et défaillances militaires des rebelles, ses tactiques et déplacements transfrontaliers afin que les forces de défense à son tour choisissent les meilleures approches pour maximiser les chances du succès sur le terrain des affrontements.

Il ressort de cette conclusion factuelle, malheureusement, que la Direction Générale de Migration est victime de l'éternel problème de la non mise à jour par le gouvernement congolais de sa politique nationale de migration pour faire face aux enjeux géopolitiques régionaux actuels. Et le manque des ressources financières, logistiques et technologiques adéquates et d'un cadre organique spécifique, perturbe son efficacité d'action sur terrain dans son rôle avant-gardiste dans les renseignements opérationnels transfrontaliers.

Cette stagnation dont l'existence ne se limite désormais qu'aux opérations de routine et qui la réduit à une naine face aux grands enjeux sécuritaires dans la province du Nord-Kivu a comme conséquence, subir les événements au lieu de les anticiper depuis plus de trois décennies.

En somme, une interpellation gouvernementale est de mise dans l'adaptation de sa politique migratoire face aux enjeux sécuritaires de l'heure et ce, dans une approche géopolitique calquée sur la sécurisation optimale de ses frontières par une Direction Générale de Migration bien équipée, financée, formée pour une exécution sans faille de sa mission dans la gestion et protection des frontières et ainsi, venir en appui aux forces de défense et de sécurité du pays par des renseignements transfrontaliers précis et en temps réel, gage d'une victoire contre les pays envahisseurs aux vellétés expansionnistes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADERANTI A., « Emigration dynamics in Sub-Saharan Africa », dans *Emigration dynamics in developing countries*, Volume I, England, 2019.
- BELLETANTE J., « Exister à l'image. La lisibilité au service de la visibilité : les nouveaux défis de la politique », dans *Les tyrannies de la visibilité*, Érès, 2011.
- BERTHELET P., « Heurts et bonheurs de la sécurité globale, Réflexions sur un concept à succès », dans *Sécurité et stratégie*, n°21, 2016/1.
- BEULAY M., « L'action des acteurs privés à la frontière : quel état de droit en matière de migrations ? », dans *Revue des Droits et libertés fondamentaux*, n°49, 2019.
- BIGO D., « Sécurité et immigration : vers une gouvernamentalité par l'inquiétude ? », dans *Sécurité et immigration*, n°31-32, printemps-été 1998.
- BOURBEAU P., « Politisation et sécurisation des migrations internationales : une relation à définir », dans *Critique internationale*, N° 61, 2013/4.
- CASTELLS M., *L'ère de l'information*, Tome III. Fin de millénaire, Fayard Paris, 2019.
- De BOECK F., « Le "deuxième monde " et les " enfants sorciers " en République démocratique du Congo », dans *Politique africaine*, n°80, décembre 2000.
- DEBRAY R., *Éloge des frontières*, Gallimard, Paris, 2010.
- FOUCHER M., *L'obsession des frontières*, Perrin, Paris, 2009.
- GABRIELLI L., « Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union européenne avec l'Afrique. Un essai d'analyse », dans *Politique européenne*, n°22, 2007/2.

-
- GCTF, « Bonnes Pratiques dans le domaine de la Sécurité des Frontières dans le contexte de la Lutte contre le Terrorisme et l'Endiguement du Flux des Combattants Terroristes Étrangers », disponible sur www.theGTCTF.org.
 - LALDJI M., « Les menaces des entités criminelles transnationales sur la sécurité intérieure des États », dans *Sécurité globale*, N°06, 2016/2.
 - PEIXOTO A. C., « *La théorie de la dépendance. Bilan et critique* », dans *Revue française de science politique*, 27^e année, n°4-5, 1977.
 - SAYAD A., *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 2019.
 - SEMATUMBA O. et KÄ MANA, « Un colloque international sur Gouvernance et refondation de l'Etat en République Démocratique du Congo », in CCMV, Gouvernance et refondation de l'Etat en République Démocratique du Congo, Actes du colloque international tenu à Goma, Pole Institute, juin 2012.
 - STREIFFELER F., « State substitution and market liberalization in Northern-Kivu, DRC », dans *Sociologia Ruralis*, XXXIV (1), 2019.
 - TEGERA A., « RD Congo, un Etat à fonder ou à refonder et à partir de quelles bases ? », in CCMV, Gouvernance et refondation de l'Etat en République Démocratique du Congo, Actes du colloque international tenu à Goma, Pole Institute, juin 2012.
 - TETU-DELAGE M. T., *Clandestins au pays des papiers*, La Découverte, Paris, 2009.
 - WIHTOL de WENDEN C., « Frontières et migrations », dans *Revue d'éthique et de théologie morale*, n°Hors-série, 2017/HS.
 - WIHTOL de WENDEN C., *Faut-il ouvrir les frontières ?* Presses de Sciences Pô, Paris, 1999.